

éPilobe

PRALOGNAN-LA-VANOISE

CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS

217, AVENUE DE LA GRANDE CASSE
PRALOGNAN-LA-VANOISE

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE



GÉNÉRALITÉS

La présente notice descriptive concerne l'ensemble immobilier **éPilobe** sis 217, Avenue de la Grande Casse à PRALOGNAN-LA-VANOISE (73). Cet ensemble comprend 15 logements répartis sur deux immeubles, un en R+2+comble et l'autre en R+2. Les stationnements sont en RDC du bâtiment B et en extérieur. 15 caves et 15 casiers à skis complètent cet ensemble immobilier.

Les caractéristiques techniques sont définies par la présente notice.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction, de sécurité, et les règles de l'art.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU, règlements et normes d'application obligatoire en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

Les marques et références sont mentionnées pour indiquer un niveau qualitatif.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice par d'autres de qualité au moins équivalente et notamment dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres ou des retards.

Des modifications sont susceptibles d'être apportées sur les plans en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Ainsi, les cache tuyaux des pièces humides ne figurent pas sur les plans.

La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de Travaux Modificatifs Acquéreurs (TMA) dans la limite des dates prévues dans le « Contrat de Réservation ». Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive et dans le respect de l'ensemble des réglementations applicables.

Les matériaux naturels tels que la pierre, les parquets... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par l'architecte. Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en conformité avec les permis de construire délivrés.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 L'INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fondations

- Reprises ponctuelles des fondations existantes selon étude et préconisation du BET STRUCTURE BETON ARME et conformément aux prescriptions du rapport d'études géotechnique.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs des façades

- Suivant étude structure : murs de façades conservés ou façade réalisée en voile béton armé ou maçonnerie isolé. Epaisseurs et compositions selon calculs acoustiques.
- Surélévation réalisée en murs à ossature bois
- Revêtements extérieurs réalisés suivant les plans de l'Architecte :
 - soit par enduit type RME sur mur béton ou enduit hydraulique sur maçonnerie sur voile façades
 - soit par bardage bois
 - soit par peinture de finition classe D2

1.2.2 Murs porteurs à l'intérieur des locaux

- Murs en béton armé ou blocs de béton, épaisseur selon calcul de résistance dans les immeubles :
Entre logements privatifs contigus : murs en béton armé. (Épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique) ou cloisons légères acoustiques et CF type SAAD
Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls, palier et locaux divers) : constitués de béton armé ou maçonnerie d'aggloméré.

1.2.3 Poteaux à l'intérieur des locaux

- Poteaux en béton armé, diamètre selon calcul de résistance, finition enduit peinture.

1.3 PLANCHER

1.3.1 Planchers des étages courants

- Dalle pleine de béton armé, (l'ensemble réalisé suivant l'étude du BET structure) selon calculs de résistance, recevant une chape flottante.
- Dalles existantes en poutrelles-hourdis
- Plancher bois acoustique et CF

1.3.2 Planchers sous terrasses

- Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité

1.3.3 Plancher entre logements et parking ou locaux non chauffés

- Dalle pleine de béton armé ou poutrelles-hourdis d'épaisseur conforme à la réglementation et protection assurant l'isolement coupe-feu, réglementaire entre locaux de différentes natures.
- Flocage coupe-feu et thermique sous dalle au droit de la zone parking
- Dans les logements, chape flottante avec interposition d'un isolant phonique et thermique.
- Dalles existantes en poutrelles-hourdis

1.3.4 Planchers des balcons

- Structure béton soit par poutres consoles, soit par dalles complètes et/ou structure bois et/ou métal en fonction du plan architecte et des études structurelles.

1.3.5 Plancher bas des sous-sols

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dallage béton avec forme de pente vers les avaloirs.
- Dallages existants en BA

1.4 ETANCHEITE

- Soit pare-pluie + couverture bacs acier en toitures à pente, compris solins
- Soit étanchéité de toiture terrasse revêtement plancher bois sur plots
- Compris couvertine aluminium laqué en tête d'acrotère

1.5 CLOISONS DE DISTRIBUTION

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons 72 mm de type Placostil
- Cloison de distribution en plaque de plâtre hydrofuge côté salles d'eau et salle de bains.
- Cloisonnement des gaines techniques avec affaiblissement réglementaire.

1.6 ESCALIERS

- Escaliers collectifs non-encloisonnés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.7 CONDUITS DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de ventilation des appartements

- Ventilation mécanique contrôlée simple flux hygroréglable : amenée d'air neuf par grille dans les menuiseries extérieures des pièces sèches et évacuation de l'air vicié dans les pièces humides par ventilation mécanique contrôlée, par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds (l'ensemble réalisé suivant plans Architecte).

1.6.2 Conduits de ventilation du parking

- Extraction et renouvellement d'air suivant réglementation en vigueur. Conduits en béton armé ou en maçonnerie ou en matériau adapté suivant la localisation.

1.6.4 Palier d'étages

- Désenfumage conforme à la réglementation incendie. Pas de désenfumage des circulations, seulement désenfumage de la cage d'escalier, par ouvrant en couverture de la cage d'escalier.

1.8 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

- Récupération des EP en façade à l'extérieur des logements.

1.7.2 Chutes d'eau usées et eaux-vannes

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits en plancher haut du sous-sol (et un peu rez-de-chaussée).
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3 Canalisations

1.7.3.1 *Canalisations en élévation*

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées avec eaux vannes, réalisés en PVC de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes en plancher haut du sous-sol ou dans les zones de caves.

1.7.3.2 *Canalisations enterrées*

- Réseau EP en PVC enterré à hauteur de la dalle du RDC reprenant les eaux de ruissellement des terrasses et zones végétalisées.

1.7.4 Branchement à l'égout

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Chapes

- Chape hydraulique
- Ou plancher chauffant mince type Vivracome

2.1.2 Sols et plinthes des pièces principales

- Pièces de vie carrelage grès cérame 60x60 cm avec plinthes assorties au carrelage.
- Aspect et teinte aux choix de l'architecte selon gamme du fabricant.
- Chambre des logements en parquet contrecollé
- Essence et teinte : plusieurs choix seront proposés aux acquéreurs selon gamme du fabricant.

Placards

- Les placards reçoivent le même revêtement que la pièce dans laquelle ils se trouvent

2.1.3 Barre de seuil

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol.

2.2 FAIENCES

2.2.1 Cuisines

- Crédence au droit de la cuisine équipé. Matériau assorti à l'équipement mobilier.

2.2.2 Salles de bains et salles d'eau

- Revêtement type faïence murale grès émaillé de 30x60 cm minimum
- Au droit des salles d'eau sur l'ensemble de la périphérie de la douche/baignoire et sur toute sa hauteur
- Teinte : plusieurs choix seront proposés aux acquéreurs selon gamme du fabricant

2.3 PLAFONDS

- Les plafonds en béton seront revêtus d'un plafond en plaque de plâtre (suivant nécessité technique) ou d'un enduit de surfacage et de deux couches de peinture acrylique. L'ensemble réalisé suivant les plans de l'Architecte.
- Les plafonds des derniers étages recevront, selon les emplacements définis par l'architecte, une finition bois.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

- Menuiseries en bois selon choix de l'architecte
- Porte-fenêtre, châssis fixes ou ouvrants à la française ou coulissants suivant plans.
- Menuiseries avec vitrage dépoli sur les menuiseries extérieures donnant sur les salles d'eaux.
- Béquillage des menuiseries extérieures suivant CCTP
-

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 Occultation

- Occultation par volets bois manuels

- Occultation par VR électriques selon accessibilité

2.5.2 Vitrage

- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage conforme aux réglementations selon études thermique et acoustique.
- L'ensemble des caractéristiques thermiques en respect des exigences du BET Fluides de l'opération.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis des portes de distribution

- Huisseries métalliques ou bois, en profil traditionnel avec couvre joints 2 faces ou à recouvrement pour reprise de cloisonnement.

2.6.2 Portes intérieures des logements

- Portes planes finition bois
- Selon plans, portes coulissantes escamotable menuisée à finition identique aux portes battantes. Portes situées sur certaines salles de bains du projet selon représentation sur les plans de l'Architecte.
- Quincaillerie (verrouillage pour les salles de bain, salles d'eau et WC) poignées de portes par béquilles double en aluminium.
- Butoir de sol

2.6.3 Portes palières entrées

- Huisserie métallique à bancher.
- Bloc porte Certifié FASTE, CF1/4h, affaiblissement acoustique >39dB,
- Serrure de sûreté 3 points de fermeture, classement A2P *, avec clé sur organigramme.
- Béquille intérieure selon projet de décoration.
- Côté palier d'étage, finition selon projet de décoration.
- Butoir et seuil à la suisse.

2.6.4 Placards, pièces de rangement et dressing

- Placards menuisés ou équivalent : portes coulissantes ou portes battantes suivant largeur couleur aux choix de l'architecte.

Aménagements :

- Tablettes et étagères en mélaminé
- Aménagement intérieur selon localisation : dans les dégagements, les chambres et les alcôves placards composés d'étagères avec tringle, selon projet architectes.
- Dans les entrées et séjours : placards composés d'une tablette chapelière avec tringle et recoupement selon projet architectes.
- L'ensemble réalisé suivant les représentations de l'Architecte.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

Pour balcons : Garde-corps thermo laqué, selon plan de l'architecte

Barre d'appuis à lisses horizontales sur fenêtres (suivant les représentations sur plans de façades de l'Architecte).

2.8 PEINTURES / BARDAGE

2.8.1 *Sur menuiseries intérieures*

- Peinture acrylique, finition satinée, coloris au choix de l'Architecte

2.8.2 Sur menuiseries extérieures

- Sans objet

2.8.3 Sur murs et poteaux

- Peinture sur enduit pelliculaire au droit des parois béton apparentes ne recevant ni isolation extérieur ni revêtement mural.
- Chaque appartement verra un des murs de la pièce de vie principale recouvert d'un bardage bois. Localisation : selon choix des décoratrices d'intérieur

2.8.4 Sur plafonds compris soffite et faux plafond

- Pièces sèches et cuisine ouverte sur séjour : peinture acrylique, finition mate, coloris au choix de l'Architecte
- Pièces humides : Peinture acrylique, finition satinée, coloris au choix de l'Architecte.

2.8.5 Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture acrylique satinée de couleur au choix de l'Architecte.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Cuisine

Les cuisines des logements seront équipées d'un ensemble mobilier et électroménager composé de meubles de cuisine hauts et bas selon agencement validé par l'architecte, le cuisiniste et le Maître d'Ouvrage.

Le matériel comprendra évier simple ou double selon aménagement de la cuisine, robinetterie, plaque de cuisson, four et hotte

Les façades des meubles de cuisine seront en mélaminé

Crédence identique au plan de travail

Il sera proposé aux acquéreurs 2 ou 3 assortiments de couleurs pour la cuisine de leur logement (portes de placards / plan de travail)

2.9.2 Plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en polyéthylène réticulé, disposées dans les gaines techniques palières avec manchette pour compteur. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre, en polyéthylène réticulé ou en multicouches. Raccordement des appareils en apparent.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle

- Les logements seront équipés de chauffe-eau électrique

2.9.2.3 Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent ou coffre menuisé peint ou carrelé selon localisation, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.4 Branchements en attente

- Attentes pour l'évier selon plan et comprenant : Robinets d'arrêt sur l'eau froide et l'eau chaude et attente PVC sur l'évacuation.
- Attente pour machine à laver positionnée sous l'évier ou à côté de l'évier selon plan et comprenant : Robinet d'arrêt sur l'eau froide et attentes avec siphon PVC sur l'évacuation.
- Attente pour lave vaisselles positionnée selon plan et comprenant : Robinet d'arrêt sur l'eau froide et attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

2.9.2.5 Appareils sanitaires

Sanitaires :

Cuvette suspendue, coloris blanc, avec réservoir encastré à double débit type Geberit ou équivalent + tablette

Salles de bains et salles d'eau :

Șèche serviettes ou murs chauffants électriques type Ditra + patères

Baignoire, dimensions 170 x 70cm, coloris blanc ou équivalent.

Douche à bac extra plat avec pare douche en verre.

Meuble vasque, de dimension selon plan, avec vasque intégrée, coloris au choix. Miroir plus bandeau lumineux

La représentation (taille, forme, implantation...) des appareils sanitaires ne figure qu'à titre indicatif. Elle sera personnalisée en fonction des choix de prestations effectués par l'acquéreur dans les gammes proposées.

Robinetterie :

VASQUE : mitigeur.

BAIN : mitigeur bain-douche apparent avec barre de douche et douchette à main.

DOUCHE : robinetterie mural apparente avec douchette à main.

2.9.3 Equipement électrique, téléphonique et TV

2.9.3.1 *Type d'installation*

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.),
- En cas de faux plafond dans les entrées, dégagements ou pièces humides, mise en œuvre de spots encastrés.
- Interrupteurs : Legrand ou équivalent
- Prises de l'ensemble de l'appartement et interrupteurs des cuisines fermées, buanderies, WC, salles de bains et salles d'eau : Legrand ou équivalent.

- Suivant plans, le disjoncteur et le tableau abonné seront installés dans un placard technique spécifique situé dans l'entrée de l'appartement ou à proximité, ou en cas d'impossibilité, en encastré.

- La desserte télévision sera réalisée par une antenne TNT.
- Chaque appartement est pré-équipé à un réseau de fibre optique au moyen d'une prise optique localisée dans le placard électrique.
- Chaque appartement est pré-équipé d'un réseau multimédia permettant de distribuer au choix sur les prises courant faible type RJ 45 des différentes pièces la télévision ou le téléphone

2.9.3.2 *Equipement minimum de chaque pièce (selon disposition du logement)*

Entrée

1 prise 16A + T

1 ou des point d'éclairage en plafond commandé(s) par 1 interrupteur simple allumage, va et vient ou bouton-poussoir

Cuisine :

1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage

Si cuisine un peu séparée du séjour : 1 PL commandé par 1 interrupteur simple allumage

1 prise pour raccordement de la hotte aspirante

4 prises 16A + T à 1.10 m du sol

2 prises 16A +T en plinthe

3 prises spécialisées 16A +T pour machine à laver le linge, lave-vaisselle et four

1 terminal 32A pour plaque de cuisson

Séjour - Salle à manger

1 prise 16A + T tous les 4 m2 avec 5 prises minimum

1 ou 2 plafonniers commandés par 2 interrupteurs simple allumage ou va-et-vient

2 prises RJ 45

Chambres

1 plafonnier commandé par 1 interrupteur simple allumage ou va-et-vient

3 prises 16A + T

1 prise RJ 45

Dégagement

1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage ou va et vient ou bouton-poussoir

Salle de bains et salle d'eau :

Au-dessus du plan vasque, éclairage commandé par interrupteur simple allumage

1 PC 16A + T.

1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage ou va et vient ou bouton-poussoir

W.C.

1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage

2.9.3.3 *Puissances desservies*

2 pièces : 9 KVA

3 pièces : 9 KVA

4 pièces : 9 KVA

5 pièces : 12 KVA

2.9.3.4 *Sonnerie de porte palière*

Sonnerie dans les halls d'entrées de chaque appartement, commandée par bouton poussoir disposé sur le palier des logements

2.9.4 Chauffage

2.9.4.1 *Type d'installation*

Chauffage électrique au sol

Chauffage SDB et Salle d'Eau : Sèche-serviette électrique ou mur chauffant

2.9.5 Equipement basse tension

2.9.5.1 *TV*

La desserte télévision sera réalisée par une antenne TNT

2.9.5.2 *Téléphone*

Réception par prise RJ 45

Nombre et implantation des prises selon modulation du logement.

2.9.5.3 *Portiers vidéo - Commandes de portes*

Platine interphonie vidéo avec digicode à l'entrée des bâtiments, système type vigik ou équivalent.

ANNEXES PRIVATIVES

3.2 PARKINGS / GARAGES

3.2.1 Murs et cloisons

- Murs et poteaux en béton armé ou agglos
- Les canalisations sont apparentes et peuvent traverser les emplacements horizontalement ou verticalement.

3.2.2 Plafonds

- Dalles brutes en béton armé, ou flocage en sous-face des locaux chauffés.

3.2.3 Sols

- Dalle ou dallage en béton armé surfacé
- Délimitation des emplacements de parking à la peinture.
- Sols en béton brut.

3.2.4 Porte collective et individuelle

- Porte métallique motorisée sécurisant l'entrée et la sortie du parking.
- Commande d'ouverture par boîtier électronique individuel.
- Porte métallique motorisée pour box

3.2.5 Ventilation

- Ventilation naturelle
- Amenée d'air neuf et rejet fumée par conduits de ventilation en béton armé ou en porte, débouchant à l'extérieur.

3.2.6 Equipement Electrique

- Eclairage des circulations par luminaires leds sur détection
- Alimentation par canalisations encastrées ou en apparent suivant la localisation.
- Eclairage de sécurité par blocs autonomes.
- Stationnements intérieurs prééquipés IRVE

3.2.7 Extincteurs

- Selon réglementation.

3.2.8 Equipement électrique

- Points lumineux sur détection

3.3 CAVES

- Sols : peinture de sol
- Murs : Béton brut, en aggloméré de béton, carreaux de plâtre ou brique
- Plafonds : Béton brut ou isolant sous locaux chauffés.
- Eclairage par appareils LED étanches commandés par détecteurs de passage ou interrupteur
- Système de fermeture sécurisée

3.4 LOCAUX A SKIS

- Revêtement des sols béton
- Murs : Béton brut recouvert d'une peinture appliquée directement sur le mur brut
- Plafonds : Béton brut ou isolant sous locaux chauffés.
- Eclairage par appareils LED étanches commandés par détecteurs de passage ou interrupteur
- Système de fermeture sécurisée
- Installation de casiers à skis à fermeture sécurisée : contenance selon typologie du logement

PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE + PARTIES COMMUNES

4.1.1 Sols

- Carrelage grès cérame selon choix de l'architecte dans les halls
- Moquette dans les communs

4.1.2 Parois

- Peinture sur enduit pelliculaire ou revêtement décoratif au choix Architecte.

4.1.3 Plafonds

- Plafond horizontal décoratif

4.1.4 Porte intérieure d'accès au hall d'entrée

- Ensemble en bois ou aluminium laqué.

- Portes d'accès à l'escalier desservant les niveaux d'étages : Porte bois à âme pleine avec revêtement peinture assurant le degré de résistance au feu réglementaire. Ferme porte automatique. Finition selon projet de décoration.

4.1.5 Boîtes aux lettres

- Aménagées dans le sas d'entrée, ensemble de boîtes aux lettres par bâtiments conformes aux normes de LA POSTE, finition suivant projet de décoration.

4.1.6 Equipement électrique

- Eclairage par spots encastrés en faux-plafond suivant le plan de décoration, appliques supplémentaires si nécessaire.
- Eclairage commandé par détecteurs de présence et interrupteurs.
- Prises de courants, réparties.
- Prises de communications, réparties.
- Platine de portier digicode sur la porte extérieure.

4.1.7 Portes d'accès aux escaliers

- Portes à âme pleine peinture 2 faces dans huisserie bois. Pare flamme ou coupe-feu suivant réglementation. Finition suivant projet de décoration.

4.1.8 Portes de gaines

- Façades de gaine technique en médium avec bâti bois. Finition peinture

4.1.9 Portes palières

- Défini dans article précédent.

4.1.10 Equipement électrique

- Eclairage par applique ou spot suivant plan de décoration.
- Commande automatique par détecteurs de présence.
- Boutons poussoirs pour la sonnerie des logements.

4.2 CAGES D'ESCALIERS EN SUPERSTRUCTURE

4.2.1 Sols

Peinture de sol avec signalisation PMR réglementaire

4.2.2 Murs

- Peinture propreté

4.2.3 Garde-corps et mains courantes

- Main courante selon plans.
- Finition en acier laqué.

4.2.4 Ventilation

- Désenfumage en toiture terrasse en plafond des cages d'escaliers.
- Commande de désenfumage électromagnétique.

4.2.5 Eclairage

- Eclairage suivant projet de l'architecte. Commande par détecteur de présence.
- Suivant réglementation, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

4.3 LOCAUX COMMUNS

4.3.1 Locaux techniques et divers

4.3.1.1 *Sols*

- Dalle en béton surfacé.

4.3.1.2 *Murs*

- Les murs en béton brut de maçonnerie ou en agglomérés de ciment sans enduit.

4.3.1.3 Plafond

- Néant

4.3.1.4 Ventilation

- Ventilation naturelle ou mécanique selon cas.

4.3.1.5 Equipement électrique

- Eclairage par hublots sous plafonds commandés par détecteur sur minuterie.

EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 TELECOMMUNICATIONS

5.1.1 Téléphonie

- Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'aux prises. Raccordement par les services de ORANGE TELECOM sur le réseau public.

5.1.2 Antenne TV - FM

- La desserte télévision sera réalisée par une antenne TNT.

5.2 RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

- Stockage des ordures selon plan architecte.
Ramassage conforme à la réglementation communale.

5.3 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides :
- VMC simple flux hygroréglable pour les appartements.
- Extracteurs collectifs disposés en toiture raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.

5.4 ALIMENTATION EN EAU FROIDE

5.4.1 Comptage général

- 1 compteur général pour l'ensemble du programme, et sous-compteur par logement et par zone commune. Distribution horizontale jusqu'aux pieds des colonnes décrites à l'article 2.9.2.1.

5.4.2 Comptage réseaux communs

- Comptages sur l'alimentation des diverses zones communes.

5.4.3 Comptages individuels

- Sous-compteur par appartement, en gaines palières.

5.4.4 Surpresseurs – Traitement de l'eau

- Si nécessité en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

5.4.5 Colonnes montantes

- Depuis le compteur général, distributions horizontales, et plancher haut du sous-sol en canalisations agréées, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Colonnes montantes dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide.
- Le réseau général dessert les différentes zones de locaux communs, avec sous-comptages.

5.5 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.5.1 Comptage des services généraux

- Alimentation en électricité du bâtiment depuis le réseau de distribution public. Distribution en fourreaux enterrés et sur chemin de câble dans les sous-sols jusqu'au local comptage services généraux et jusqu'aux pieds de colonnes électriques.

5.5.2 Colonnes montantes

- En gaines techniques sur les paliers des différents niveaux conformes aux prescriptions ENEDIS

5.5.3 Branchement et comptage particulier

- Compteurs individuels et disjoncteur d'abonnés suivant normes ENEDIS dans l'entrée de chaque appartement dans un tableau "abonné" suivant plan.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS - VRD

Les cheminements piétons et accès aux bâtiments seront en finition béton ou enrobé selon choix architecte compatible avec le cheminement PMR, et en conformité avec le permis de construire.

Éclairage des cheminements par bornes d'éclairage aux normes PMR.

Les façades seront séparées des espaces verts par une bande stérile en gravillons.

Délimitation des jardins privatifs par des haies séparatives

Les prestations VRD comprendront également la fourniture et pose des fourreaux et chambres de tirage nécessaires aux raccordements en domaine public (génie civil)

Raccordement AEP, ENEDIS, GRDF, câblage Orange et raccordement sur réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées en domaine public.

SIGNATURE POUR ACCORD

LE RESERVATAIRE

LE MAITRE D'OUVRAGE